

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 9 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, Mme BREMOND, Adjoints, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., PATRELLE, Mmes CESBRON M, CESBRON S, JOURDAIN M., LEVRON et PREHAUT.

Absents excusés : Léopold NALWANGO et Laurent VION

Secrétaire de séance : Cyril GELINEAU

Convocation du: 3 janvier 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 12 décembre 2016.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter trois délibérations non prévues à l'ordre du jour, à savoir:

- Droits de place 2017
- Droits de voirie 2017
- Attribution d'une aide exceptionnelle à un foyer de la commune

Le Conseil municipal décide à l'unanimité l'ajout de ces délibérations.

I - DROITS DE PLACE 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un droit de place a été instauré pour les commerçants non sédentaires, par délibération du 14 septembre 2015 avec les tarifs suivants :

- 160 € / an soit 40 € / trimestre pour un commerçant non-sédentaire permanent.
- 35 € / passage pour les commerçants occasionnels.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs 2016 et de fixer les droits de place pour 2017 à :

- 160 € / an soit 40 € / trimestre pour un commerçant non-sédentaire permanent. La facturation sera faite chaque trimestre.
- 35 € / passage pour les commerçants occasionnels.

II- DROITS DE VOIRIE 2017 – DISTRIBUTEUR DE PAINS

Lors de sa séance du 13 juin 2016, le Conseil Municipal a institué des droits de voirie suite à l'implantation à demeure, d'un petit distributeur automatique de pains sur les dépendances de la voirie communale au bourg de Chanteloup-les-Bois. Il avait été décidé:

- de réclamer au bénéficiaire, Boulangerie BESSON, demeurant 14 Place du Général de Gaulle à VEZINS, une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 160 € par an, révisable chaque année au 1^{er} janvier après délibération du Conseil Municipal.

Cette redevance sera facturée par semestre, à terme échu (soit début juillet et début janvier de l'année N+1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de ne pas augmenter le tarif fixé en 2016
- de fixer les droits de voirie 2017 pour la redevance d'occupation du domaine public à 160€ à l'année, facturé par semestre à terme échu.

III – ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A UN FOYER DE LA COMMUNE

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la commission sociale a proposé d'octroyer une aide exceptionnelle de 150 € à un foyer de la commune de Chanteloup-les-Bois qui présente des difficultés financières, suite à une demande de la Maison Départementale des Solidarités de Cholet.

Afin de pouvoir verser cette somme au bénéficiaire, le Conseil Municipal doit en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de verser la somme de 150 € au titre d'une aide sociale exceptionnelle au bénéficiaire
Les crédits nécessaires seront prélevés au compte 6713 du budget primitif de 2017

IV – DECISIONS MODIFICATIVES POUR OPERATIONS D'ORDRE 2016 - LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER

Afin de constater les écritures de stocks du lotissement « le Hameau de l'Echalier », il convient d'ouvrir des crédits budgétaires supplémentaires pour les opérations purement comptables de fin d'exercice 2016, non connues lors du vote du budget primitif 2016.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur les ouvertures de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 040-compte 3555 27 463,66 €

Produits finis Terrains

Recettes

Chapitre 16 – compte 1641 27 463,66 €

Emprunts en euros

FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre 70 – compte 7015 - 27 463,66 €

Vente de Terrains Aménagés

Chapitre 042 – compte 71355 27 463,66 €

Variation des stocks Terrains Aménagés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des comptes ci-dessus au budget primitif 2016 du Lotissement le Hameau de l'Echalier.

V – APPROBATION DU MARCHE « VIABILISATION DES 4 LOGEMENTS RUE ST MICHEL

Suite à la réunion d'ouverture des plis du 22 décembre 2016 concernant le marché à procédure adaptée pour la viabilisation des 4 logements rue St Michel, et après analyse des offres par le cabinet Christiaens-Jeanneau-Rigaudeau, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'approuver le marché ci-dessous détaillé
- de retenir l'entreprise suivante :

Lot	Tranche ferme en €	
	HT	TTC
N°1-VRD-BOUCHET <i>Vezens</i>	37 123,65 €	44 548,38 €

- de déclarer le lot n°2 infructueux et sans suite

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux correspondant au lot n° 1 et toutes les pièces s'y rapportant.

VI- DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE ST MICHEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention pourrait être attribuée à la Commune dans le cadre de la réserve parlementaire du Député, pour des travaux d'aménagement de la rue St Michel, à hauteur de 50% maximum du plan total de financement HT.

L'aménagement consiste à relier l'ensemble des pavillons locatifs «Vivre son Age » à la Maison Commune des Loisirs (MCL) et au cœur du bourg (Mairie, Poste...) en réalisant les opérations suivantes :

- Aménagement sécuritaire de la rue St Michel en liaison douce (ou en zone de rencontre) partagée entre les voitures, les deux roues et les piétons
- Réalisation de stationnements
- Aménagement d'espaces paysagers destinés aux loisirs multi-générationnels, intégrant un terrain de boules, une aire de convivialité (bancs) et un cheminement piétonnier permettant de relier l'ensemble.

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, l'attribution d'une subvention 2017 au titre de la réserve parlementaire de l'Assemblée Nationale pour financer une partie de ce projet d'aménagement, dont le montant total des travaux est évalué à 51 100,00 € HT

VII- MODIFICATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que les indemnités de fonctions du maire et des adjoints ont été fixées en début de mandat, par délibération du 12 mai 2014, selon les dispositions relatives au calcul des indemnités issues des articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il souhaite modifier celles-ci à compter du 11 janvier 2017.

Il rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur un taux (pouvant être différents pour le Maire, les Adjointes et les Conseillers Municipaux), applicable à une valeur maximale, variant selon la population de la commune. A titre indicatif, ces valeurs maximales sont les suivantes, au 1^{er} juillet 2016 :

	MAIRES ❶		ADJOINTS ❷		CONSEILLERS MUNICIPAUX ❸	
	Taux maximal IB 1015-INM 821 SOIT 3 824,28€	Indemnités mensuelle brute au 01/07/16	Taux maximal IB 1015-INM 821 SOIT 3 824,28€	Indemnités mensuelle brute au 01/07/16	Taux maximal IB 1015-INM 821 SOIT 3 824,28€	Indemnités mensuelle brute au 01/07/16
De 500 à 999 habitants	31 %	1 185,56€	8,25 %	315,50€	6 %	229,46€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la commune compte actuellement une population municipale totale de 732 habitants, décide par 10 voix pour et une abstention :

➤ l'indemnité du Maire, Monsieur GELINEAU Jackie, est à compter du 11 janvier 2017, calculée par référence au barème fixé par l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

indemnité maximale : ● x 21,45% soit 820,31 €/mois

➤ les indemnités des adjoints sont, à compter du 11 janvier 2017, calculées par référence au barème fixé par les articles L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la strate de population correspondant à celle de la commune :

- 1^{er} Adjoint : Monsieur Gilles NAUD - maximum● x 13,86% soit 530,05 €/mois

- 2^{ème} Adjoint : Madame Martine BREMOND - maximum● x 5,64% soit 215,69 €/mois

Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6531 du budget.

VIII- DENOMINATION DE LA RUE QUI DESSERVIRA LES 4 LOGEMENTS LOCATIFS « VIVRE SON AGE

Le nom de la parcelle cadastrale est « Champ prieur », mais ne semble pas convenir au Conseil Municipal.

Un autre nom est proposé et semble faire l'unanimité, la mairie se rapprochera de la famille pour obtenir son accord et prendra la décision finale lors d'un prochain conseil.

IX- QUESTIONS DIVERSES

1 – Communication : Questionnaire sur la commune de Chanteloup-les-Bois

Le questionnaire finalisé par les élèves de BTS du lycée Ste Marie a été envoyé à l'ensemble du Conseil municipal pour le valider définitivement avant de le soumettre aux habitants de la commune.

Ce questionnaire sera présenté lors de la soirée des vœux samedi 14 janvier prochain et devra être remis dans une urne placée dans le hall d'accueil de la Mairie.

2 – Rencontre des organismes bancaires

La commune contacte actuellement les banques pour négocier les frais bancaires, revoir la ligne de trésorerie et faire le point sur les financements prévisionnels des projets à venir. Des rendez-vous sont programmés les 12 et 13 janvier prochains avec le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

3 – Urbanisme

La municipalité va rencontrer les services de l'Etat (Mr Clénot) le jeudi 26 janvier 2017 afin de déterminer la Partie Actuellement Urbanisée dans le cadre du RNU qui va s'appliquer en 2017 en remplacement du POS qui devient caduc.

TOUR DE TABLE

➤ Commissions intercommunales

- 1 - *SIEML – (Gérard JOURDAIN)*
 - Rapport d'activités 2015

➤ Réunions des commissions communales

1– Affaires Scolaires- Finances

- Mercredi 8 février à 20 h : Rencontre de l'Ogec pour préparation des budgets 2017 après une réunion préparatoire du 24 janvier 2017 avec Cyril GELINEAU, référent communal auprès de l'école

2– Finances

- Jeudi 2 mars 2017 à 20 heures : étude et préparation des budgets primitifs 2017
- Jeudi 9 mars 2017 à 20 heures : présentation de l'avant- projet des BP 2017

3– Associations

- Lundi 30 janvier 2017 à 20 heures : étude des bilans des associations pour attribuer les subventions 2017.

4– Voirie – Bâtiments

- Mardi 24 janvier 2017 de 14 h 30 à 16 h 30

Dates des Conseils Municipaux

- lundi 13 février 2017
- lundi 13 mars 2017
- lundi 10 avril 2017
- mardi 9 mai 2017
- lundi 12 juin 2017

Le Maire,
Jackie GÉLINEAU